



Rassemblement d'auto entrepreneurs. que peut on faire ?

Par **alex66**, le **24/05/2011** à **19:18**

Bonjour,

je suis depuis peu inscrit comme auto entrepreneur, avec un collègue nous souhaitons ouvrir une agence de communication tout en utilisant toujours ce même statut.

1 / Est il possible de créer une entité qui nous permettrait de rassembler nos deux noms, comme une personne morale ou plutôt un nom de marque. Puis lors de la facturation nous faisons deux factures distincte (un chacun).

Si oui, il nous faut la déposer à l'INPI pour l'officialiser et la protéger ?

2/ Peut-on nous présenter comme une "agence" de communication ? Ce terme AGENCE est-il réservé à un certain type de structure ou de licence ?

Merci d'avance d'avoir pris le temps de lire mes question.